



VIèmes ASSISES EUROPEENNES DE LA MONTAGNE
BRIGUE, SUISSE
Vendredi 10 Octobre

Comment générer de la valeur ajoutée dans les régions de montagne d'Europe?

Déclaration de Brigue

Les zones de montagne couvrent 40.6% du territoire de l'Europe. 19.1% de la population Européenne y habitent.

Nous, représentants de la montagne européenne, rassemblés ici à Brigue le 10 octobre 2008 en ces temps d'instabilité économique mondiale et de transition des politiques européennes, appelons à reconnaître:

L'influence géopolitique potentielle des montagnes dans la stabilisation et l'unité de l'Europe face aux mouvements économiques et politiques.

Le rôle unique que les montagnes d'Europe peuvent jouer dans la mise en oeuvre de la cohésion territoriale en Europe.

La valeur économique et sociale, pour la communauté européenne dans son ensemble, de la gestion du territoire et de l'habitat en montagne.

Les atouts de grande qualité mais très fragiles que représentent les montagnes avec leur haut niveau de biodiversité, la diversité authentique de leurs produits locaux alimentaires et artisanaux et de leur culture.

Nous attirons l'attention sur la signification toute particulière pour les zones de montagne, et donc pour l'Europe, des nouveaux défis et exercices en cours de révision des politiques:

- Le changement climatique est une réalité, même s'il reste utile de continuer à débattre de son ampleur et de son évolution. L'impact sur les montagnes se fait déjà sentir et il sera plus extrême encore, plus tôt que partout ailleurs.¹
- La dépopulation et le vieillissement de la population: les montagnes sont parmi les plus touchées par des baisses de population en Europe. Et là où la population se maintient, la moyenne d'âge montre une tendance significative à la hausse.
- La pression grandissante pour l'intégration de la cohésion territoriale² dans les politiques européennes. Elle provient d'une accélération de réalités telles que la polarisation capitalistique de l'économie, la concentration de la population dans les villes et en conséquence l'urbanisation excessive et quasi incontrôlable, avec toutes les externalités négatives liées à ces évolutions telles que la pollution, la congestion, et l'impact sur la viabilité des autres zones telles que les montagnes, l'accès de celles-ci à l'activité économique et aux services et bien entendu la menace de dépréciation de leurs précieux atouts.

¹ Une augmentation de 1° C de température moyenne fera reculer la limite de la couverture neigeuse en montagne de 150 m. Un réchauffement de 4°C warming pourrait réduire le volume de neige de 90% à 1000 m d'altitude et de 30-40% à 3000m en Suisse.

² Voir le livre vert sur la cohésion territoriale 'Faire de la diversité territoriale un atout' – 6.10.2008 Com (2008)616 finale

- L'impérieuse nécessité de redéfinir la Politique agricole commune après 2013, de façon à conjointement "préserver l'équilibre des zones rurales et maintenir la cohésion territoriale" et "développer une agriculture qui réconcilie la performance économique avec l'efficacité environnementale" pour reprendre les propos utilisés lors du lancement du débat par la présidence française le 23 septembre 2008 à Annecy. Nous sommes également face à une demande pressante d'aboutir à des ajustements sensibles dans le cadre du processus du bilan de santé. Les montagnes sont fortement impliquées sur les deux fronts.

Nous offrons à l'Europe les solutions dont les montagnes et leurs communautés sont spécifiquement équipées pour aborder ces défis et nous plaidons pour des politiques européennes qui puissent soutenir, permettre et décupler la fourniture de ces solutions.

Faire de nos défis des opportunités

Changement climatique – Bien que les zones de montagne doivent, bien sûr, prendre part à l'effort général pour infléchir le changement climatique, il y a peu de choses que les communautés de montagne puissent faire spécifiquement contre les effets du changement qu'ils observent déjà dans une large mesure. Les communautés de montagne peuvent cependant se concentrer avec efficacité sur l'adaptation à ces changements. L'offre touristique peut être modifiée pour profiter de nouvelles opportunités qui se présentent sur le marché du fait par exemple de la raréfaction de la neige, et les acteurs de montagne peuvent tirer parti des changements de la flore et de la faune et des nouvelles possibilités associées d'aménagement du territoire.

Proposition politique:

La politique régionale et de cohésion devrait soutenir le processus de transformation nécessaire pour l'adaptation au changement climatique dans les zones de montagne.

La dépopulation peut être inversée en améliorant, de façon innovante, la fourniture des services et en développant l'accès à des pôles d'excellence en matière d'éducation. Universellement reconnue, l'opportunité pour les montagnes d'utiliser l'excellence environnementale pour attirer des entreprises de haute technologie, en utilisant les TIC, peut devenir réalité à condition de doter les principaux nœuds de communications des standards de TIC les plus avancés simultanément en zone de montagne et ailleurs sur la marché.

Proposition politique:

Il faut considérer l'accès à bande large comme un service d'intérêt général et en faire un standard minimum pour tout le territoire.

La Commission européenne doit encourager l'utilisation des TIC à travers la politique de cohésion territoriale et de e-gouvernement.

Les menaces pesant sur l'agriculture de montagne et la perspective d'une dégradation de l'environnement et d'une perte de produits primaires auxquels on pourrait ajouter ensuite de la valeur ajoutée (diminutions de cheptel et risques d'abandon de la production mis en évidence en montagne suite au découplage des paiements directs aux agriculteurs et à l'abandon annoncé des quotas laitiers) peuvent être atténués en ré-ajustant l'apport des soutiens de façon à maintenir un certain niveau de production et à récompenser l'excellence des externalités positives/biens publics générés en montagne.

Proposition politique:

Des actions doivent être engagées immédiatement pour procurer aux Etats membres le maximum de possibilités de soutien, par l'article 68³, à l'augmentation du cheptel dans les zones fragiles.

³ Règlement du Conseil (CE) 1782/2003 modifié

Un travail par étape doit être entrepris, immédiatement, pour identifier les options les plus simples pour une méthodologie opérationnelle de rémunération de la production des externalités positives par les activités durables de gestion des terres, dans les zones où la pérennité de ces activités est la plus menacée.

Il est également crucial de faciliter la mise en place d'un signe de qualité Européen pour les produits de montagne produits en conformité avec la charte européenne des produits de montagne de qualité.⁴

La cohésion territoriale – est fondamentalement un exercice visiblement conduit dans l'intérêt commun de la majorité de la population européenne qui habite dans les plus grandes villes ou dans la zone d'influence directe de celles-ci. Or, la compétitivité - tout comme le bien-être économique et social – de l'Europe ne pourrait qu'être améliorée par une volonté d'innovation dans la gestion durable et optimale des ressources du territoire dans son ensemble. Les montagnes font face à des défis extraordinaires en termes de climat et d'accessibilité et justifient pleinement leur inclusion spécifique en tant qu'objectifs explicités de la cohésion territoriale dans l'article 158 proposé dans le traité de Lisbonne, tout comme les îles et les zones faiblement peuplées ou confrontées à la transition industrielle. Les montagnes cependant apportent une proportion significative de la précieuse biodiversité, de l'eau, de la diversité des produits alimentaires et artisanaux, de la culture et des paysages de haute qualité de l'Europe. Le conditionnement de toutes les politiques européennes pertinentes à une évaluation d'impact territorial doit inévitablement renforcer la stabilité des zones de montagne et de ce fait faciliter la valorisation du potentiel de la montagne au bénéfice non seulement des montagnards mais aussi de la compétitivité de l'économie européenne dans son ensemble.

Proposition politique:

Selon les propres termes de la consultation en cours sur le Livre vert sur la cohésion territoriale [SEC(2008) 2550], l'interprétation orthodoxe de la cohésion territoriale basée sur le texte de l'article 158 du traité de Lisbonne doit être largement reconnue, tout comme les principes d'équité et de développement territorial équilibré.

Un système d'évaluation globale de l'impact territorial de toutes les propositions politiques pertinentes doit être institué mais en évitant de basculer soit vers un fardeau bureaucratique, soit vers une simple boîte à outils inadéquate.

Aller plus loin que le livre vert sur la cohésion territoriale

Nous rappelons pour finir que les représentants de la montagne ont été dissuadés de renouveler leurs appels récents à un livre vert pour les zones de montagne. Un tel livre vert identifierait des solutions pour améliorer la cohérence dans le traitement des questions décrites ci-avant et des nombreux autres aspects qui font la réalité des zones de montagne. Cette dissuasion était basée sur l'idée que le Livre vert sur la cohésion territoriale remplirait efficacement cette fonction.

Le livre vert sur la cohésion territoriale a été publié le 6 octobre et nous y répondront avec diligence et responsabilité. Cependant, nous sommes déçus par le traitement superficiel et globalement inadéquat que le Livre vert offre aux montagnes. **Nous renouvelons par conséquent notre appel à un livre vert spécifiquement dédié à un traitement sérieux et plus détaillé de la situation de nos montagnes, des menaces qui pèsent sur elles et des opportunités qui s'offrent à elles.**

⁴ La Charte européenne des produits alimentaires de qualité a été lancée le 7 Décembre 2005 au Parlement européen à Bruxelles (voir annexe)